

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rassemblement de soutien à Alexandre Pignon contre la répression antisyndicale à La Poste

La CGT appelle à la mobilisation le mardi 30 juin 2026 et à un rassemblement à partir de 11h devant la direction au 111 boulevard Brune à Paris pour exiger l'abandon des procédures disciplinaires visant Alexandre Pignon et plusieurs militants syndicaux de La Poste.

Réunie à Paris à l'occasion de la convocation d'Alexandre Pignon, secrétaire général du syndicat CGT FAPT des Pyrénées Orientales et secrétaire du CSE de la DEX Occitanie, devant une commission administrative paritaire nationale, la CGT réaffirme son soutien plein et entier à l'ensemble des collègues et camarades concernés par des procédures disciplinaires pour des faits syndicaux.

Cinq camarades et collègues des Pyrénées Orientales aux côtés d'Alexandre Pignon sont aujourd'hui menacés de sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la révocation pour des faits relevant de l'exercice de leur mandat syndical et de leur droit d'expression.

Dénoncer auprès de la Poste, en manifestation sur la voie publique ou dans la presse, des situations de souffrance au travail, des conditions de travail dégradées, un management destructeur, c'est exercer pleinement et légitimement son mandat. Ce n'est pas un écart de langage : c'est la mission même du syndicalisme.

La direction de La Poste se dit choquée par des mots. Nous, syndicalistes et représentants les postières et les postiers, sommes choqués par des actes. Des actes concrets, documentés, qui détruisent des vies. Car c'est bien là la réalité que notre organisation syndicale et d'autres dénoncent depuis des mois : des agents en souffrance, un climat social délétère, des pressions managériales insupportables, des suicides ou tentatives de suicide qui ne sont pas des abstractions mais des drames humains portés par des familles, des collègues, des camarades de travail. Tolérer ces actes en silence et s'offusquer des mots qui les décrivent, c'est cela, la véritable indignité.

Assimiler ces expressions à des fautes disciplinaires reviendrait à franchir un seuil particulièrement préoccupant pour le dialogue social. Ce serait faire peser une menace sur l'ensemble des représentants du personnel et instaurer un climat d'intimidation incompatible avec les principes démocratiques et républicains.

Dans un contexte social où les conflits locaux à La Poste se multiplient depuis le début de l'année, en Corse, en Martinique, dans les Hautes Pyrénées, dans les Deux Sèvres, dans le Gers, en Haute Garonne, en Haute Vienne, dans le Cher, en Loire Atlantique, évidemment dans les Pyrénées Orientales et la liste n'est pas exhaustive, La CGT rappelle que la liberté syndicale et la liberté d'expression sont protégées par le Préambule de la Constitution de 1946, le Code du travail, les conventions internationales de l'OIT et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Elle demande l'arrêt immédiat des procédures engagées lorsque les faits reprochés relèvent de l'activité syndicale, de l'alerte sociale et de l'expression collective des salariés.

À travers ce rassemblement, la CGT exige zéro sanction contre Alexandre Pignon et les camarades concernés. Elle appelle la Direction de La Poste à garantir un cadre de dialogue social respectueux, dans lequel la contradiction, la critique et l'alerte des représentants du personnel puissent s'exercer sans menace ni sanction.

La liberté syndicale n'est pas négociable. La parole des travailleurs et de leurs représentants ne doit ni être censurée, ni être criminalisée.

La CGT continuera d'agir collectivement pour défendre les droits syndicaux, la dignité au travail et le droit de revendiquer pour toutes et tous.